



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/73

L'an deux mil quatorze, le quinze octobre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 09 octobre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENT : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues

MISE AUX NORMES DE LA SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle polyvalente au village est fermée administrativement en raison de sa non-conformité aux normes de sécurité des établissements recevant du public.

Le coût des travaux de mise aux normes électriques, sécurité et incendie est estimé à la somme HT de 13 935 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la nécessité et l'urgence d'effectuer des travaux de mise aux normes de sécurité de la salle polyvalente pour un montant HT de 13 935 €,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil général de l'Isère, de la Communauté de Communes de l'Oisans ainsi qu'une dotation sénatoriale dans le cadre de la réserve parlementaire,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

